

# SIACI ACCOMPAGNEMENT

*une offre dédiée aux collectivités territoriales*



un accompagnement personnalisé...

Une situation moralement délicate à surmonter, le stress, une surcharge de travail, un évènement traumatisant, un manque de reconnaissance professionnelle, des perspectives d'évolution limitées etc... peuvent expliquer un fort taux d'absentéisme.

## Nos solutions



Une plateforme  
d'écoute et de  
conseil



Une cellule de  
soutien  
psychologique



Un groupe de  
parole

La **prévention des risques psychosociaux** est un élément important à prendre en compte.

Pour accompagner ses clients, **SIACI SAINT HONORE** a développé :

► L'offre **SIACI ACCOMPAGNEMENT** qui repose sur 3 piliers.



**Une plateforme  
d'écoute et de  
conseil**



**Une cellule de  
soutien  
psychologique**



**Un groupe de  
parole**

Ces services permettent de :

- mieux appréhender les besoins de l'agent fragilisé, en incapacité de travail ou en phase de retour à l'emploi,
- répondre à toutes vos problématiques en tant qu'employeur,

### Les **+** pour vous, collectivité employeur :

- Apporter des solutions en termes de gestion des risques psychosociaux,
- Maîtriser les coûts liés à l'absentéisme,
- Organiser le retour à l'emploi de vos agents.

### Les **+** pour votre agent :

- L'aider à accepter son nouvel état de santé,
- L'aider à retrouver un équilibre de vie et une autonomie,
- L'accompagner dans une situation difficile ou traumatisante.

### Quelques chiffres :

- **9 %**, le taux d'absentéisme moyen dans une collectivité territoriale de taille importante.
- **2 000€**, le coût moyen par an des absences pour raisons de santé par agent.



# La plateforme téléphonique d'information, d'écoute et de conseil

Elle s'adresse aux agents employés par les collectivités territoriales :

- ▶ ayant souscrit un contrat d'assurance pour le risque « Maladie ordinaire »,
- ▶ désireuses d'accompagner leurs agents pour retrouver un équilibre entre vie privée et vie professionnelle,

au travers d'une plateforme d'échanges et d'écoute avec des professionnels.

**La plateforme d'information, d'écoute et de conseils permet d'accompagner les agents :**

- ▶ **dans leur vie professionnelle** : retrouver de la motivation, les aider à reprendre durablement leur activité professionnelle et dans les meilleures dispositions.
- ▶ **dans leur vie privée** : les aider à sortir de l'isolement, à gérer leurs difficultés personnelles et les éventuels conflits, évaluer leur état psychologique vis-à-vis de leur état de santé.

La plateforme téléphonique	
Des conseillers à l'écoute	du lundi au vendredi de 9h à 18h Merci de vous rapprocher de votre Centre de Gestion afin d'obtenir le numéro de téléphone (n° cristal, appel non surtaxé) à communiquer à vos agents
Un accompagnement personnalisé	<ul style="list-style-type: none"><li>• une relation de confiance avec les conseillers</li><li>• des réponses précises sur les thèmes suivants :<ul style="list-style-type: none"><li>» Droits et démarches administratives</li><li>» Organisation du quotidien</li><li>» Santé – Bien être</li><li>» Vie sociale et Familiale</li><li>» Logement</li></ul></li><li>• un suivi sur le long terme</li><li>• si nécessaire: une orientation de l'agent vers des médecins psychologues</li></ul>
Le respect du secret professionnel	Les entretiens sont anonymes et confidentiels
Votre rôle	Communiquer le n° d'appel à vos agents
Coût de la prestation	Le service est <b>offert</b> par votre courtier-gestionnaire

# Le soutien psychologique

## individuel et personnalisé



Il s'adresse aux agents employés par les collectivités territoriales ayant souscrit un contrat d'assurance.

Le soutien psychologique individuel et personnalisé consiste à :

- ▶ aider l'agent à retrouver un équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle,
- ▶ prévenir les répercussions psychiques liées aux situations difficiles,
- ▶ accompagner l'agent en incapacité de travail dans l'acceptation de son nouvel état de santé et faciliter son retour à l'emploi.



Le soutien psychologique	
Un réseau de professionnels	Des psychologues disponibles sur l'ensemble du territoire national
Un accompagnement personnalisé	<ul style="list-style-type: none"><li>• une relation de confiance avec le psychologue</li><li>• un accompagnement sur mesure et suivi,</li><li>• des entretiens en face à face ou par téléphone (au choix de l'agent)</li></ul>
Le respect du secret professionnel	Les entretiens sont anonymes et confidentiels
Votre rôle	<ul style="list-style-type: none"><li>• détection d'un besoin d'accompagnement auprès de l'un de vos agents</li><li>• obtention de l'accord de l'agent</li><li>• formulation de votre demande de mission auprès de nos équipes : <a href="mailto:collectivite.prevention@s2hgroup.com">collectivite.prevention@s2hgroup.com</a></li><li>• réalisation par nos conseillers d'un diagnostic psychosocial avec l'agent</li><li>• si le besoin est confirmé : proposition d'un accompagnement personnalisé et confidentiel + mise en place d'un soutien psychologique avec l'agent</li></ul>
Coût de la prestation	Le service est <b>offert</b> par votre courtier-gestionnaire sur les risques assurés



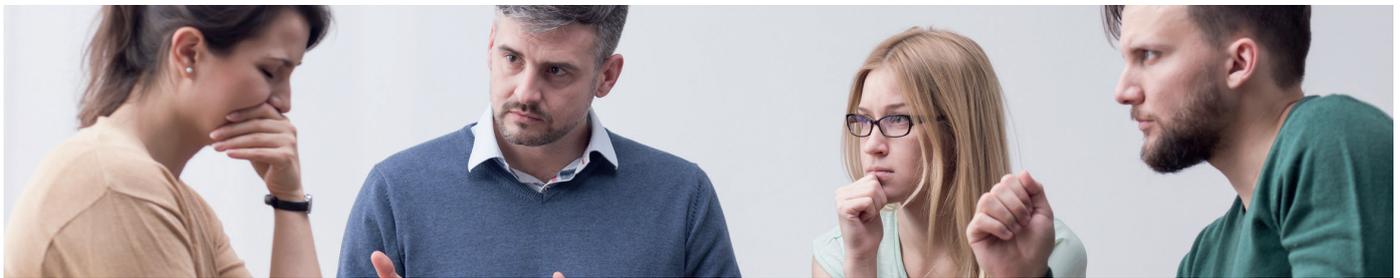
# Le groupe de parole

## échange, entraide, compréhension

Il s'adresse aux agents employés par les collectivités territoriales ayant souscrit un contrat d'assurance :

L'organisation d'un groupe de parole permet de :

- ▶ prévenir les conséquences d'un événement traumatisant en vue d'un « mieux-être psychologique » des agents,
- ▶ offrir à la collectivité employeur une réponse aux situations d'urgence ou de crise.



### Le groupe de parole

La disponibilité des équipes	Un professionnel se déplace au sein de votre collectivité pour répondre à la situation d'urgence
Les domaines d'expertise des intervenants	<ul style="list-style-type: none"><li>• psychologue aguerri maîtrisant la gestion positive et constructive via une approche et des techniques éprouvées</li><li>• spécialiste de la dynamique de groupe et des émotions</li></ul>
Le déroulement des séances	<ul style="list-style-type: none"><li>• 8 personnes maximum par groupe de parole afin de faciliter le dialogue</li><li>• 1 séance = 1 demi-journée afin d'instaurer une dynamique d'échanges au sein du groupe et d'y associer des changements</li><li>• des séances tous les 15 jours</li><li>• le nombre de séances nécessaires est défini selon la situation d'urgence</li><li>• rédaction d'une synthèse à l'issue du groupe de parole</li></ul>
Votre rôle	<ul style="list-style-type: none"><li>• détection d'1 situation d'urgence</li><li>• formulation de votre demande de mission auprès de nos équipes : <a href="mailto:collectivite.prevention@s2hgroup.com">collectivite.prevention@s2hgroup.com</a></li><li>• 1 conseiller vous recontacte immédiatement pour une intervention rapide.</li></ul>
Coût de la prestation	Le service est <b>offert</b> par votre courtier-gestionnaire sur les risques assurés

# Contacts

par téléphone ou par e-mail



 01 44 20 86 26

 [collectivite.prevention@s2hgroup.com](mailto:collectivite.prevention@s2hgroup.com)